



GLOBAL
CENTRE FOR
PLURALISM CENTRE
MONDIAL DU
PLURALISME

La religion, la laïcité et l'état

Niraja Gopal Jayal | Université Jawaharlal Nehru
Avril 2017

Tout comme les familles malheureuses des premiers mots d'*Anna Karénine* de Tolstoï¹, chaque société plurielle est diversifiée à sa façon, et un nombre alarmant d'entre elles sont également malheureuses. Leur simple coexistence sociale, sans parler de leur coopération sociale, est affaiblie par l'animosité, la méfiance, l'intolérance et même de violents conflits dirigés contre des groupes qui représentent un Autre défini en fonction de l'ethnie, la race, la religion ou la caste. Bien qu'ils soient les gardiens de l'ordre social, les États aux sociétés plurielles pourraient privilégier des groupes ethniques ou religieux dominants; et les processus politiques, même dans les États démocratiques, pourraient favoriser les intérêts de groupes particuliers aux dépens d'autres, compromettant ainsi l'égalité formelle de la citoyenneté.

Le lien entre l'État et la religion revêt une importance particulière dans les sociétés plurielles composées de citoyens de confessions différentes. Ce lien varie grandement et englobe un vaste

éventail allant des États religieux (comme l'Arabie saoudite) aux États qui refusent résolument de reconnaître la religion (comme l'ex-Union soviétique). Entre ces deux extrêmes, il existe différents modèles de laïcité plus ou moins rigides. Que ces approches soient officiellement laïques ou qu'elles le soient en pratique sans être reconnues comme telles dans la loi², elles ont toutes évolué en réponse à un contexte historique précis.

Par exemple, le modèle français de la laïcité (une stricte séparation entre la religion et l'État) provient d'une tentative visant à protéger la liberté des institutions publiques, en particulier des écoles, devant la domination de l'Église catholique. Aux États-Unis d'Amérique, ce que Jefferson a appelé « le mur de séparation entre l'Église et l'État » a été introduit dans le premier amendement de la Constitution pour assurer le libre exercice de la religion et inscrire le principe ne permettant aucun établissement officiel de la religion. Dans ces démocraties, toutes deux formées à la fin du dix-

Témoigner du changement dans les sociétés diversifiées est une nouvelle série de publications du **Centre mondial du pluralisme**. Couvrant six régions du monde, chaque « cas de changement » examine une période durant laquelle un pays a modifié son approche envers la diversité, soit développant, soit sapant les fondements de la citoyenneté inclusive. L'objectif de la série – laquelle présente également des aperçus thématiques d'éminents universitaires – est de favoriser la compréhension globale des sources d'inclusion et d'exclusion dans les sociétés diversifiées ainsi que des chemins vers le pluralisme.

huitième siècle, les disputes au sujet de la place de la religion dans la sphère publique persistent encore à ce jour. De bien plus jeunes démocraties, telles que la Turquie et l'Inde, doivent également relever d'importants défis face à leurs propres formes de laïcité.

POURQUOI LA LAÏCITÉ?

L'explication historique attribue typiquement l'émergence de la laïcité à un élan pour la paix dans des sociétés qui, comme celles du début de l'Europe moderne, ont été ravagées par des guerres religieuses. En revanche, la philosophie justifie la laïcité par le principe d'autonomie morale de l'individu et son droit à mener sa vie selon sa propre conception du bien — qui s'inscrit dans une croyance religieuse, spirituelle, athée, agnostique ou autre — d'après laquelle il a librement choisi de vivre. Dans toute société, les choix individuels de ce genre engendrent nécessairement une multiplicité de visions du monde et de systèmes de croyances qui ne sont peut-être pas en harmonie les uns avec les autres et qui pourraient même être totalement incompatibles. Dans de telles circonstances, il est important que l'État n'affirme pas ou n'impose pas à ses citoyens une conception particulière du bien, mais qu'il reste neutre à l'égard des différentes religions. (Maclure et Taylor, 2011 : 20)

Le besoin de laïcité comme politique d'État découle de la nécessité de protéger la liberté religieuse de l'individu tout en rendant possible la création et la promotion d'un espace public démocratique où les enjeux communs de nature civique peuvent

être débattus, établis et résolus conformément aux valeurs libérales telles que la liberté, les droits de la personne et l'autodétermination. Le principe d'égalité politique libérale exige que nous séparions la citoyenneté de toute affiliation religieuse afin que l'égalité morale de tous les individus se reflète dans leur égalité politique.

Évidemment, ces justifications sont largement pertinentes aux politiques libérales démocratiques, quoique même ces arguments ont engendré plus d'un modèle de laïcité. Maclure et Taylor font une distinction entre le modèle républicain rigoureux (tel que celui de la France) et le modèle libéral pluraliste plus souple et ouvert (tel que ceux des États-Unis ou de l'Inde). La différence essentielle entre ces modèles est leur attitude envers la religion dans la sphère publique. Alors que le modèle républicain insiste sur une stricte séparation entre l'État et la religion, restreignant les appartenances religieuses à la sphère privée, le modèle libéral pluraliste perçoit la laïcité comme une forme politique de gouvernance qui doit trouver un « équilibre optimal » entre le respect de l'égalité morale des citoyens et le respect de leur liberté de conscience. (Ibid. : 34) Ainsi, le modèle républicain s'attend à ce que les individus fassent preuve de neutralité et évitent d'afficher tout symbole religieux dans la sphère publique; le modèle libéral pluraliste exige la neutralité de la part des institutions seulement, et non des individus. (Ibid. : 39)

Quelques-uns de ces principes ont été remis en question dans les dernières années, comme le démontrent les récentes controverses au sujet du port du voile et du burkini en France; du créationnisme aux États-Unis; et des suggestions

visant à inclure la charia dans le système juridique britannique. Aujourd'hui, la laïcité est mise à l'épreuve non seulement dans des États qui sont laïcs depuis quelques siècles, mais également dans ceux qui ont commencé leur expérience de la laïcité il y a moins de cent ans.

LA LAÏCITÉ EN PRATIQUE

La laïcité en tant que politique d'État est sans doute une condition nécessaire, mais insuffisante, à l'épanouissement d'une société pluraliste. Dans les démocraties plus jeunes, où la laïcité de l'État est une invention du vingtième siècle dont l'objectif est de gérer des populations historiquement diversifiées (par opposition à la diversité introduite par l'immigration), les défis contemporains de la laïcité découlent largement de la réaffirmation des identités au sein même de l'État. Le lien entre la religion et l'État est devenu tendu, même dans les démocraties avancées qui ont historiquement construit des États qui étaient (plus ou moins rigoureusement) neutres face à la religion, et qui ont cherché à s'assurer que la religion resterait confinée à la vie privée sans s'étendre à la sphère publique.

Aujourd'hui, comme l'avance Jürgen Habermas, les États laïques des démocraties plus anciennes entrent dans une ère « postlaïque ». Dans ce cas, la difficulté ne vient pas tellement de la réaffirmation des identités religieuses existantes. Elle vient plutôt d'une peur des menaces universelles de violence qui invoquent la religion; ou du plus grand degré d'affirmation des organisations religieuses à propos d'enjeux éthiques tels que l'euthanasie

ou l'avortement; ou des pratiques religieuses des immigrants qui semblent perturber les normes et pratiques culturelles établies (sans reconnaître que ces dernières tiennent également leurs origines d'anciennes traditions religieuses). Ces nouveaux phénomènes ont ébranlé la confiance des citoyens de sociétés laïques – qui n'étaient plus habitués à la visibilité des pratiques religieuses dans leur environnement laïcisé – en s'opposant à leur hypothèse voulant que, plus les sociétés se modernisent, plus elles deviennent laïques. (Habermas, 2008)

D'une façon ou d'une autre, la laïcité est aujourd'hui un projet en difficulté dont la résilience est quotidiennement mise à l'épreuve partout dans le monde. Comment pourrions-nous penser à la laïcité et à l'État dans notre monde sans perdre de vue la spécificité et la complexité des formes de laïcité qui existent? Comment pourrions-nous négocier ce que Casanova appelle la « déprivatisation » de la religion et son retour dans la sphère publique? (Casanova, 2010 : 19-20)

Quatre des cas de changement par pays — la France, le Sri Lanka, l'Inde et la Turquie — commandés par le Centre mondial du pluralisme nous aident à comprendre l'affaiblissement du projet de laïcité à l'échelle mondiale. Au moins deux de ces cas — la France et le Sri Lanka — montrent que la religion est un clivage social transversal qui croise d'autres clivages de plusieurs manières. Ce croisement nous amène parfois à mal reconnaître ou à mal nommer le problème, lequel porte souvent autant sur la race ou la langue que sur la religion. Par exemple, le malaise français devant ses citoyens musulmans découle de préoccupations concernant la race autant

que la religion, alors que des luttes linguistiques et religieuses s'entrecroisent au Sri Lanka.

De plus, comme le démontrent les cas de l'Inde et de la France, les exclusions engendrées par la religion s'étendent à la sphère politique, religieuse et sociale. Malgré leurs modèles très différents de laïcité, des tendances similaires d'exclusion peuvent être observées dans ces deux pays : une exclusion spatiale et géographique; une exclusion du marché; une discrimination dans l'éducation, les emplois, le logement; et un traitement hostile de la part des forces policières. Ainsi, le préjugé et la discrimination se reproduisent dans d'autres sphères de la vie sociale.

À part au Sri Lanka, où les élites cinghalaises dominantes ont historiquement fait le contraire, la laïcité en France, en Inde et en Turquie était un projet étatique centralisateur et descendant, alors que les pratiques sociales plus vastes du pluralisme étaient quelque peu à la traîne. Comme le démontrent ces trois cas, les minorités religieuses peuvent être privées de leur droit de vote même lorsque les politiques de l'État cherchent activement à favoriser le respect de la diversité à travers le pluralisme. Par exemple, le principe de neutralité de l'État en France rend les minorités invisibles, et la laïcité devient alors une forme de « totalitarisme laïque », c'est-à-dire un écran de fumée derrière lequel la discrimination peut être pratiquée. En revanche, en Inde, la Constitution garantit les droits des minorités, mais étant donné que ces politiques sont plus axées sur la « reconnaissance » des droits culturels plutôt que sur la « redistribution » des ressources matérielles, elles ont protégé la négation d'occasions éducatives et économiques à la minorité musulmane.

En France, c'est la société qui conteste la religion d'État qu'est la laïcité. Puisque c'est l'État qui contrôle le récit principal de ce que signifie être Français, les pratiques racistes quotidiennes peuvent volontiers coexister avec les témoignages officiels d'indifférence à la couleur. L'opposé est vrai en Inde, où la laïcité est contestée tant par la société que par l'État, les garanties constitutionnelles de la différence agissant comme un écran de fumée qui cache les pratiques quotidiennes qui s'en éloignent. Par conséquent, le pluralisme social peut exister sans la réelle inclusion des minorités en tant que citoyens égaux.

La laïcité et la démocratie ne sont pas toujours des garantes fiables l'une de l'autre. L'étude sur la Turquie démontre que la montée de l'autoritarisme et l'érosion simultanée du pluralisme ne sont pas le résultat de l'interpénétration de la religion et de la politique. En fait, l'autoritarisme en tant qu'outil politique provient des élites politiques laïques. Par conséquent, il nous encourage à reconsidérer la validité du projet de laïcité qui écarte les individus pieux du partage du pouvoir et de la prise de décisions.

CONCLUSION

La preuve suggère que la neutralité de l'État sous forme de laïcité est une condition nécessaire, mais insuffisante, à l'épanouissement du pluralisme. Qu'il s'agisse de *Charlie Hebdo* et de l'interdiction du burkini en France, de la rhétorique anti-islamique de la campagne présidentielle de Donald Trump aux États-Unis, ou de l'interdiction de la viande de bœuf et de la politique hypernationaliste à Hindutva, en Inde, il est clair que les deux formes de laïcité — la républicaine et la libérale pluraliste — sont menacées.

Bien que Maclure et Taylor avancent que les États devraient s'efforcer d'être laïques du point de vue politique, mais s'abstenir de promouvoir la laïcisation sociale, le lien entre la laïcité politique et le pluralisme sociétal n'est pas insignifiant. Les Constitutions et les lois ne peuvent porter qu'une partie du fardeau de nos aspirations normatives d'inclusion. Même le modèle républicain n'est pas, en pratique, aussi implacablement opposé à la religion dans la sphère publique qu'il prétend l'être. Par exemple, en France, l'État finance des écoles religieuses privées et protège les lieux de culte. En outre, même les jours fériés officiels ont des origines religieuses. Toutefois, ces contradictions sont rarement reconnues par les membres des États officiellement laïques — ou des États qui ont fait l'expérience de la laïcisation sociale au fil du temps, incluant un déclin des formes de cultes telles qu'aller à l'Église —, qui sont visiblement ébranlés par le phénomène de la religiosité active de leurs immigrants.

Les pays qui ont résolument adopté la laïcité de l'État comme meilleure stratégie pour gérer la diversité historique à l'ère démocratique moderne sont confrontés à des revendications de la part des majorités qui cherchent à définir la nation et les citoyens selon leurs valeurs religieuses. Dans les deux types de sociétés, les exigences de cohésion sociale et d'intégration civique lancent un appel à l'effacement des différences, un projet risqué pour les minorités des sociétés plurielles où la diversité ethnique et religieuse est perçue comme une source de division.

À l'échelle mondiale, différents modèles de laïcité, allant du modèle républicain au modèle libéral pluraliste, ont de la difficulté à gérer l'affirmation religieuse. De plus, le contexte mondial ne fait qu'accentuer les insécurités du projet de laïcité. Il est évident que les démocraties libérales doivent trouver des manières de gérer la diversité religieuse en tenant fermement à leurs valeurs philosophiques fondamentales de l'égalité morale et politique des citoyens, des droits de la personne et de la dignité. Comme pour tous les chemins vers le pluralisme, les solutions — légales, institutionnelles ou sociétales — devront être aussi adaptées à leur contexte que le sont les défis à relever.

RÉFÉRENCES

Casanova, Jose (2010). « Religion Challenging the Myth of Secular Democracy », dans Margit Warburg, Lisbet Christoffersen, Hanne Petrsen et Hans Raun, éd. *Religion in the Twenty-First Century: Challenges and Transformations*. Ashgate.

Habermas, Jurgen (2008). « Notes on a post-secular society ». <http://www.signandsight.com/features/1714.html> [Consulté le 4 novembre 2016]

Maclure, Jocelyn et Charles Taylor (2011). *La laïcité and Freedom of Conscience*. Cambridge, Massachusetts : Harvard University Press.

¹ « Toutes les familles heureuses se ressemblent; mais les familles malheureuses le sont chacune à leur façon. »

² L'Angleterre, l'Écosse, le Danemark, la Norvège, l'Islande et la Finlande sont toutes des démocraties qui ont conservé leur religion d'État.

AUTEUR

Niraja Gopal Jayal est professeure au Centre pour l'étude du droit et de la gouvernance à l'Université Jawaharlal Nehru. Ses intérêts de recherche comprennent la construction d'un État, la démocratie en Asie du Sud et la laïcité en Inde.

Ce travail a été réalisé grâce à une subvention du Centre de recherches pour le développement international, Ottawa, Canada.

Les opinions exprimées dans ce document ne représentent pas nécessairement celles du CRDI ou de son conseil des gouverneurs.

Cette analyse a été mandatée par le Centre mondial du pluralisme pour engendrer un dialogue mondial sur les moteurs du pluralisme. Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteur.

Le Centre mondial du pluralisme est une organisation de savoir appliqué qui facilite le dialogue, l'analyse et l'échange sur les fondements des sociétés inclusives dans lesquelles les différences humaines sont respectées. Établi à Ottawa, le Centre est inspiré par l'exemple du pluralisme canadien, lequel démontre ce que les gouvernements et les citoyens peuvent réaliser lorsque la diversité humaine est appréciée et reconnue comme une des bases de la citoyenneté partagée. Visitez-nous au pluralisme.ca.